



**Des ouvriers du secteur textile, travaillant dans les usines de la famille Apaid, ont dénoncé une série de révocations, disent-ils, arbitraires subies par près d'une trentaine d'ouvriers ayant participé à des manifestations de rue pour réclamer une augmentation du salaire minimum à 500 gourdes.**

« La famille Apaid nous a renvoyé chez nous sans salaire, ni bonus pour les fêtes de fin d'année, il s'agissait d'une punition pour avoir participé à des mouvements pour revendiquer nos droits » a raconté Sonia Pavilus, une des ouvrières révoquées.

De retour au boulot au mois de janvier 2014, ces ouvriers se voient interdire l'accès d'entrée dans ces usines, a expliqué Sonia qui a considéré cette mesure comme un acte criminel.

« Ils considèrent les ouvrier(ères) comme des esclaves, et les privent de la liberté de s'exprimer et de manifester voire de former des syndicats », s'est indignée cette jeune ouvrière.

De son côté, Jackson Germain, un autre ouvrier révoqué a exigé aux propriétaires des usines concernées de les réintégrer sans délai et de les payer leur salaire du mois de décembre ainsi que leur bonus.

Écrit par WJL/HPN

Mercredi, 15 Janvier 2014 15:14

---

M. Germain a également invité les organisations des droits humains, le Parlement haïtien et les partis politiques à les accompagner dans leurs revendications. Il a appelé le président Martelly à prendre sa responsabilité dans ce dossier afin d'éviter que le mouvement ne prenne une autre allure dans les prochains jours.



D'un autre côté, les avocats des victimes, Me Newton St Juste, lui aussi, a dénoncé cette mesure qui, selon lui, est une violation de l'article 35. 3 de la constitution haïtienne garantissant la liberté syndicale. Cet acte, a poursuivi l'avocat militant, viole la convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui, dans son numéro 35 donne aux travailleurs la latitude d'exercer leur liberté syndicale.

Par ailleurs, Selon Me Newton, le secteur patronal haïtien utilise la loi HOPE à des fins esclavagistes en Haiti en privant les ouvriers de nombreux avantages.

M. Newton a informé, en ce sens, que l'Organisation England human Rights va apporter ce dossier d'ici la semaine prochaine par devant la commission de commerce du congrès américain. L'organisation entend, par cette démarche, encourager les parlementaires américains de procéder à une évaluation de la loi HOPE en Haiti, a expliqué l'avocat menaçant aussi de conduire l'affaire par devant l'OIT.

La première loi HOPE votée en 2007 permettait à Haïti d'assembler des textiles produits hors des Etats-Unis avant de les y exporter sans droits de douanes. HOPE II (juin 2008) accorde à l'industrie textile d'Haïti une plus grande flexibilité en termes de réglementation d'origine pour les articles vestimentaires expédiés aux Etats-Unis.

## **Haiti-emploi : des ouvriers du secteur textile à Port-au-Prince dénoncent une vague de révocations**

Écrit par WJL/HPN

Mercredi, 15 Janvier 2014 15:14

---

En vertu de la Loi HOPE telle que modifiée, un programme de surveillance de l'Organisation internationale du travail (OIT) est instauré et le Président doit établir certaines procédures en vue de veiller à ce qu'Haïti et les différents producteurs satisfassent aux critères d'admissibilité.